

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Verre armé/laminé

Conditions d'acceptation: Verre armé/laminé (numéro 109007)

Autorisé:

Verre laminé ou verre plat contenant éventuellement des fils métalliques (verre armé), diverses couleurs autorisées.

Peut être mélangé avec diverses couleurs de verre plat uniquement et de vitres de voiture.

Seules de faibles quantités de mastic, mastic de vitrier, bitumineux et autres matériaux de fixation sont autorisées

Non autorisé:

- Verre isolant non laminé
- Verre à glace
- Verre blindé (banques),
- Impuretés (par ex., céramique, pierre, porcelaine, papier, bois, châssis, déchets de construction)
- Grandes quantités de matériaux bitumineux (mastic, poix, mastic de vitrier), plastique, métaux (par ex., chambranles, encadrements, cadres, bandes métalliques)
- Verre résistant à la chaleur (par ex., verrerie de laboratoire)
- Plats à four
- Plaques de cuisson
- Vitres pour poêles
- Verre à bouteilles
- Verre à ampoules,
- Verre creux et sphérique
- Autres impuretés.

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.